

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 22/43/03 VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI -
SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution de subventions de
fonctionnement à diverses associations dans le domaine de l'Enseignement
supérieur, la Recherche et la Vie étudiante - 1ère répartition 2022 - Approbation de
conventions.**

22-38261-DDEE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

1 / Association Andromède - Programme 2022

Budget prévisionnel 2022 de l'action sur un budget total de 160 000 Euros :	50 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros

L'association Andromède (4^{ème} arrondissement), créée en 1976, a pour but de faire découvrir et de promouvoir l'Astronomie auprès des publics scolaires et du grand public. Elle accueille plus de 20 000 personnes par an (hors crise sanitaire) dans ses différentes activités pédagogiques et culturelles. Elle est devenue un acteur reconnu et apprécié des milieux éducatifs et périscolaires, ainsi que du grand public.

L'association Andromède se déplace dans les établissements scolaires pour les accompagner dans leurs programmes scientifiques et susciter un intérêt pour les sciences. Elle y installe dans la mesure du possible un planétarium itinérant, qui permet de s'immerger dans l'espace et d'expliquer tous les phénomènes astronomiques liés au programme de leur cursus scolaire. Les séances sont animées par des médiateurs scientifiques. Elle accueille les scolaires sur le site de l'Observatoire où l'on trouve deux instruments historiques très intéressants (lunette astronomique et pendule de Foucault), un planétarium fixe et une salle d'exposition. Pour le grand public, l'association ANDROMEDE organise des visites de l'Observatoire, réalise des expositions et ateliers thématiques, ainsi que des séances d'observation du ciel.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable à l'attribution par la Ville de Marseille d'une subvention à l'association suivante œuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la vie étudiante, au titre de l'année 2022, dans le cadre d'une première répartition.

Association	Intitulé de l'action	Montant (en Euros)
Association Andromède	Programme 2022	10 000

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements